



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide alimentaire

Question écrite n° 8965

Texte de la question

M François Grussenmeyer attire l'attention de M le ministre de la coopération et du développement sur une campagne à l'initiative d'organisations caritatives intitulée Pour une Afrique verte. L'objet de cette campagne est d'obtenir la reconversion de 10 p 100 de l'aide alimentaire pour des achats locaux. L'achat d'une partie de l'aide alimentaire française dans les zones excédentaires voisines des zones de famine contribuerait à améliorer le sort économique et social de régions entières en Afrique. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il compte réserver à cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire fait, à juste titre, état des dangers que représente, pour les économies locales, l'attribution d'une aide alimentaire concurrençant les produits locaux, allant ainsi à l'encontre de l'objectif d'autosuffisance alimentaire que les pays africains poursuivent. Conscient de ce problème, et pour ne pas risquer de destabiliser les économies locales, le ministère de la coopération et du développement s'est imposé plusieurs règles qui tirent la leçon des expériences passées et vont tout à fait dans le sens des préoccupations exprimées dans le texte de la question. La première consiste à éviter de reconduire systématiquement les aides ; celles-ci sont maintenant appréciées, en volume et en nature, en fonction des données, conjoncturelles ou permanentes, de la situation alimentaire. La seconde consiste à ne plus distribuer d'aide alimentaire gratuite aux populations les moins nécessiteuses. La vente de cette aide alimentaire à un prix qui ne concurrence pas les céréales locales permet de recueillir des crédits qui servent à financer des projets de développement ; la troisième tend à développer les aides dites triangulaires permettant l'achat de céréales dans un pays en voie de développement et leur transport dans un pays voisin dont la production est déficitaire. Le ministère de la coopération et du développement a déjà financé des opérations de distribution de céréales d'une région productrice à une région nécessiteuse d'un même pays. L'aide dite triangulaire est relativement onéreuse en raison essentiellement du coût des achats locaux - qui doivent généralement être faits à des prix supérieurs aux cours mondiaux - et des coûts de transport. Cependant, les orientations actuelles de la politique de coopération et de développement nous conduisent à favoriser les échanges Sud-Sud, afin de sauvegarder les économies des pays en voie de développement. Une table ronde consacrée à l'aide alimentaire rassemblera le 8 février 1989 les fonctionnaires des différentes administrations concernées, les représentants d'organisations professionnelles agricoles et les associations de solidarité internationale actives dans ce domaine. Ce débat devrait permettre d'harmoniser les différents points de vue et de déterminer des positions communes sur cette importante et difficile question.

Données clés

Auteur : [M. Grussenmeyer François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8965

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : coopération et développement

Ministère attributaire : coopération et développement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 413